



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2025

AMAT

AMAT
Lieu-dit BOUET
47160 SAINT LEON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ZAC de Peyres – 2 rue de Saint-Agnet – 40800 Aire sur l'Adour – Tél. 05.58.71.75.67
68 quai de Paludate - CS 61964 - 33088 Bordeaux Cedex - Tél. 05 57 77 32 33 – Fax 05 57 77 32 65
www.compagnie-fiduciaire.com – cf-audit@groupepcf.com

COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 650 000 EUROS
R.C. BORDEAUX 494 030 182 – N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 10 494 030 182
COMMISSAIRE AUX COMPTES, INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉ À LA CRCC DE GRANDE AQUITAINE





AMAT
Lieu-dit BOUET
47160 SAINT LEON
RCS AGEN N° 323 765 487

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux adhérents,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AMAT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association AMAT à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ZAC de Peyres – 2 rue de Saint-Agnet – 40800 Aire sur l'Adour – Tél. 05.58.71.75.67

68 quai de Paludate - CS 61964 - 33088 Bordeaux Cedex - Tél. 05 57 77 32 33 – Fax 05 57 77 32 65

www.compagnie-fiduciaire.com – cf-audit@groupepcf.com

COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 550 000 EUROS

R.C. BORDEAUX 494 030 182 – N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 10 494 030 182

COMMISSAIRE AUX COMPTES, INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉ À LA CRCC DE GRANDE AQUITAINE



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations présentées à la page 7 de l'annexe des comptes annuels, relatives aux changements comptables, concernant la mention de la première application du règlement ANC 2022-06. Nous attirons également votre attention sur le paragraphe relatif aux faits significatifs.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons ainsi plus particulièrement prêté attention :

- Aux principes comptables suivis et aux estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre association notamment les produits d'exploitation et subventions
- A valider la réalité et l'existence des dettes et créances les plus significatives
- A la correcte évaluation des fonds dédiés
- A la validation des produits d'exploitation avec les notifications administratives

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents.



VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association AMAT à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aire sur l'Adour

Le 25 juin 2026

POUR LA SAS COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT

Commissaire aux comptes titulaire



Jérôme LASFARGUE

Commissaire aux comptes

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)	26 067	16 313	9 755	
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	45 770	44 351	1 420	3 675
	Autres immobilisations incorporelles	30 000		30 000	30 000
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	210 691	112 916	97 775	104 473
	Constructions	4 887 811	3 287 096	1 600 716	1 611 133
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 441 274	1 234 117	207 157	197 722
	Autres immobilisations corporelles	1 857 786	1 336 480	521 306	457 363
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	58 648		58 648	126 896
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations	25 228		25 228	25 228
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	16 463		16 463	16 463
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	18 671	39	18 632	18 632
Total II		8 592 342	6 014 999	2 577 343	2 591 585
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours	26 932		26 932	14 752
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 399		1 399	18 725
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	645 589	15 336	630 253	440 028
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	462 086		462 086	876 138
	Charges constatées d'avance	33 854		33 854	16 472
	Valeurs mobilières de placement	600 000		600 000	600 000
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	1 189 352		1 189 352	1 016 310
Total III		2 959 211	15 336	2 943 876	2 982 424
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)		11 577 621	6 046 647	5 530 974	5 574 010

Bilan Passif

31/12/2025

31/12/2024

Règlement ANC 2022-06

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	268 407	268 407
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	50 308	50 308
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	2 942 049	2 770 884
	Autres		
	Report à nouveau	(968 864)	(1 144 842)
	Excédent ou déficit de l'exercice	11 827	111 809
	Situation nette (sous-total)	2 467 782	2 451 641
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	60 007	64 491
	Provisions réglementées	656 284	617 667
	Total I	3 184 073	3 133 799
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	106 486	73 247
	Total III	106 486	73 247
Provisions	Provisions pour risques	101 843	126 157
	Provisions pour charges	110 891	146 523
	Total IV	212 734	272 680
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 178 328	1 313 622
	Emprunts et dettes financières divers	1 720	1 680
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	242 991	221 792
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	585 126	537 213
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	17 977	12 281
	Produits constatés d'avance	1 540	7 696
	Total V	2 027 681	2 094 284
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	5 530 974	5 574 010

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	180	195
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	12 339	14 096
	dont ventes de dons en nature	13 168	12 377
	Ventes de prestations de service	1 198 734	1 254 137
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	3 990 995	3 949 510
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		1 381 261
	Contributions financières	822	7 871
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	68 546	181 616
	Utilisations des fonds dédiés		15 154
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	36 967	
	Autres produits	1 494 218	23
Total des produits d'exploitation		6 802 800	6 803 863
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	321	2 419
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	5 911	6 185
	Variation de stocks	(13 407)	691
	Autres achats et charges externes	1 466 462	1 441 044
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	180 036	165 241
	Salaires	3 306 836	3 240 021
	Cotisations sociales	1 229 896	1 197 806
	Dotation aux amortissements et dépréciations	354 894	357 980
	Dotation aux provisions	7 776	66 758
	Reports en fonds dédiés	41 003	6 246
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	1 968	
	Autres charges	136 185	211 873
Total des charges d'exploitation		6 717 882	6 696 262
RESULTAT D'EXPLOITATION		84 919	107 601

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		84 919	107 601
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 024	327
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		2 024	327
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	36 498	37 595
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		36 498	37 595
RESULTAT FINANCIER		(34 474)	(37 268)
RESULTAT COURANT avant impôts		50 445	70 333
Produits exceptionnels			159 520
Charges exceptionnelles		38 618	118 044
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(38 618)	41 476
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		6 804 824	6 963 710
TOTAL DES CHARGES		6 792 997	6 851 901
EXCEDENT ou DEFICIT		11 827	111 809
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **5 530 974** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **6 804 824** euros
 - un total charges de **6 792 997** euros
 - dégage un résultat de **11 827** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Association AMAT** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Principes comptables

Permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement de ANC n°2018-06 relatif u modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. Ainsi que conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation du Plan Comptable Général, homologué par un arrêté du 26 décembre 2023, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, ainsi que le règlement de l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et selon les principes de base suivants :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences liées à la première application de l'ANC 2022-06.
- Indépendance des exercices.

Changements de méthodes comptables

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le règlement ANC 2022-06.

La suppression de la technique du transfert de charges fait que, pour 2024, les 83 790 € de transferts de charges auraient été imputés en diminution des salaires et charges sociales pour 83 790 € si le plan comptable 2025 avait été appliqué.

La nouvelle définition du résultat exceptionnel fait que, pour 2024, les charges exceptionnelles auraient été imputées en autres charges pour 118 044 . € et les produits exceptionnels auraient été imputés en autres produits pour 159 520 € si le plan comptable 2025 avait été appliqué.

Résultats de la gestion contrôlée

L'affectation des résultats réalisés par l'association au titre des activités financées par des produits de tarification ou par des subventions est réalisée sous contrôle des tiers financeurs.

Règles et Méthodes Comptables

Les organismes de tutelle reprennent certains résultats antérieurs soit pour atténuer les charges de fonctionnement, soit pour atténuer l'impact des dotations aux amortissements, ou encore pour permettre la couverture de déficits ou voire le financement de futurs investissements.

Nous vous communiquons ci-après les résultats comptables, effectifs et administratifs dégagés sur l'année 2025 pour les secteurs sous contrôle et les secteurs non contrôlés.

Les "résultats effectifs" correspondent aux résultats comptables corrigés des augmentations de contributions financières des autorités de tarification finançant les déficits des exercices antérieurs ou des diminutions de contributions financières des autorités de tarification reprenant les excédents des exercices antérieurs des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée.

RESULTATS	COMPTABLE	ADMINISTRATIF	A AFFECTER
FH01 - FOYER BOUET	-80 730,97	-70 730,97	-57 488,57
SAVS01 - SAVS BOUET	-5 979,05	-5 979,05	-7 541,66
ESATS01 - ESAT SOCIAL BOUET	-42 579,29	-4 240,29	5 664,95
Sous-total Secteur Contrôlé BOUET	-129 289,31	-80 950,31	-59 365,28
FH02 - FOYER MIRAMONT	3 674,78	3 674,28	4 375,84
SAVS02 - SAVS MIRAMONT	20 365,51	20 365,51	30 901,05
ESATS02 - ESAT SOCIAL MIRAMONT	-41 585,08	9 995,92	2 143,37
Sous-total Secteur Contrôlé MIRAMONT	-17 544,79	34 035,71	37 420,26
TOTAL SECTEUR CONTRÔLE	-146 834,10	-46 914,60	-21 945,02
ESATP01 -ESAT PRODUCTION BOUET	78 718,29	78 718,29	78 718,29
ESATP02 -ESAT PRODUCTION MIRAMONT	81 146,38	81 146,38	81 146,38
EA01 - ENTREPRISE ADAPTEE	-2 037,64	-2 037,64	-2 037,64
ASSO - ASSOCIATION	833,82	833,82	833,82
TOTAL NON SECTEUR CONTRÔLE	158 660,85	158 660,85	158 660,85
TOTAL	11 826,75	111 746,25	136 715,83

Annexe libre

Informations diverses

Les travailleurs handicapés ne sont pas titulaires d'un contrat de travail mais d'un contrat de soutien et d'aide par le travail régi par le Code de l'action sociale des familles.

Ils ne sont pas salariés mais usagers de l'ESAT, de ce fait, aucune provision n'est comptabilisée au titre des congés payés acquis par les travailleurs handicapés à la clôture de l'exercice.

En application de l'article 15 de la loi du 23 février 2005, l'association bénéficie des allègements de cotisations MSA prévus pour les ESMS situés en ZRR. Cette loi a été modifiée par l'article 141 de la loi de finances pour 2014.

Conformément à la circulaire du 18 mai 2006, ces allègements permettent de dégager des ressources pour financer notamment les besoins en investissements.

Effectifs :

L'association a un effectif hors travailleurs handicapés de 66.6 ETP sur l'exercice 2025.

Honoraires du commissaire aux comptes

La société a nommé un commissaire aux comptes titulaire. Les honoraires versés au titre de l'exercice clos le 31/12/2025 s'élèvent à 13 500 € HT au titre de la mission légale de certification des comptes.

Engagements retraite

Aux termes de la convention CCN 1951 - Convention collective nationale des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure, et de garde à but non lucratif du 31 octobre 1951, applicable aux établissements de la structure AMAT, une indemnité de départ à la retraite est due pour tous les salariés en CDI.

L'association a décidé de provisionner les engagements de retraite pour les salariés partant dans 5 prochaines années.

Annexe libre

Compte tenu des hypothèses suivantes retenues :

- âge de départ : 62 ans
- Table de mortalité : TV 88/90
- Taux d'évolution des salaires : 2%
- Taux de charges sociales : 50%
- Turn over : faible

L'engagement de retraite est provisionné dans les comptes au 31/12/2025 pour un montant de 11 663 €

Faits significatifs de l'exercice

Les activités de foyer d'hébergement ont fait l'objet d'un audit du département. Les échanges, lors de la réunion de conclusion, ont acté que malgré une maîtrise complète des charges, l'activité restait fragile et que les revalorisations de prix seraient de 1.5 % .

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	16 307		9 760			26 067
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	75 770					75 770
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	92 078		9 760			101 838
CORPORELLES	Terrains	210 691					210 691
	Constructions sur sol propre	2 608 127					2 608 127
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement	2 150 927		71 350	(58 207)	800	2 279 684
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 423 606		91 564		73 896	1 441 274
	Instal., agencement, aménagement divers	421 204			(92 017)		513 221
	Matériel de transport	861 658		78 862		53 149	887 371
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	367 593		7 587		1 181	373 999
	Emballages récupérables et divers	82 482		714			83 195
	Immobilisations corporelles en cours	126 896		82 652	150 224	676	58 648
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 253 183		332 728		129 702	8 456 210
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	25 228					25 228
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	16 463					16 463
	Prêts et autres immobilisations financières	18 671					18 671
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	60 362					60 362
TOTAL		8 405 624		342 488		129 702	8 618 410

Amortissements

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement		16 307	5		16 313
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres		42 095	2 256		44 351
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		58 403	2 261		60 664
CORPORELLES	Terrains		106 218	6 698		112 916
	Constructions sur sol propre		1 754 044	58 182		1 812 226
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement		1 393 878	81 792	800	1 474 869
	Instal technique, matériel outillage industriels		1 225 884	81 866	73 633	1 234 117
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		320 049	19 097		339 147
	Matériel de transport		544 392	81 572	53 149	572 816
	Matériel de bureau, mobilier		330 056	12 962	202	342 816
	Emballages récupérables et divers		81 075	626		81 701
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			5 755 596	342 796	127 783	5 970 609
TOTAL			5 813 999	345 057	127 783	6 031 272

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres	617 667	38 618		656 284
	PROVISIONS REGLEMENTEES	617 667	38 618		656 284
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	91 000		20 000	71 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	181 680	14 710	54 656	141 734
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	272 680	14 710	74 656	212 734
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	39			39
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	9 911	10 563	5 138	15 336
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	9 950	10 563	5 138	15 375
	TOTAL GENERAL	900 297	63 891	79 794	884 393
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			56 957	68 546	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	18 671	18 671	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	645 589	645 589	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	7 031	7 031	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	65 539	65 539	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 989	1 989	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	13 680	13 680	
	Divers	259 253	259 253	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	114 595	114 595	
	Charges constatées d'avance	33 854	33 854	
	TOTAL DES CREANCES	1 160 200	1 160 200	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 178 328	1 178 328		
	Emprunts et dettes financières divers	1 720	1 720		
	Fournisseurs et comptes rattachés	242 991	242 991		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	196 773	196 773		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	291 352	291 352		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	12 592	12 592		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	84 409	84 409		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	17 977	17 977		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	1 540	1 540		
	TOTAL DES DETTES	2 027 681	2 027 681		
Emprunts souscrits en cours d'exercice		140 890			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		276 110			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Règlement ANC 2022-06					
Fonds propres sans droit de reprise	268 407				268 407
Fonds propres avec droit de reprise	50 308				50 308
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	2 770 884	171 165			2 942 049
Autres réserves					
Report à nouveau	(1 144 842)	(59 355)	235 333		(968 864)
Excédent ou déficit de l'exercice	111 809	(111 809)	11 827		11 827
Situation nette	2 451 641		247 160		2 467 782
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	64 491		14 088	18 572	60 007
Provisions réglementées	617 667		38 618		656 284
TOTAL	3 133 799		299 866	18 572	3 184 073

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
HABITAT INCLUSIF	73 247	57 236	23 997			106 486	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	73 247	57 236	23 997			106 486	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		33 854	33 854
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			33 854

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		1 540	1 540
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			1 540

--